

SOMMES-NOUS ÉGAUX FACE AU RISQUE DE CRIMINALITÉ VIOLENTE ?

En bref...

Le mode de vie des victimes a été considéré par de nombreuses

études comme un facteur risque de divers délits, tels que les cambriolages (le nombre d'heures passées hors du domicile par exemple).

Nous avons choisi d'aborder dans cet article les- quels de ces facteurs possé- daient une in- fluence sur le risque de subir un brigandage, des violences, des menaces ou une agression sexuelle.

Sur la base de l'enquête suisse de victimisation de 1998, de nom- breuses hypothè- ses ont été rete- nues, dont les plus pertinentes sont décrites ici.

Dans une se- conde partie, nous tenterons de faire la lumière sur le lieu où de tels délits sont en général commis et sur les cara c- téristiques de leurs auteurs (sexe, nationalité, effet d'une dro- gue ou d'alcool, etc.).

Introduction

Il est possible de classer les principales théories criminologiques en deux grands groupes.

Le plus connu est sans doute celui des théories axées sur les mobiles du délinquant. Elles postulent qu'il faut changer le délinquant en modifiant éventuellement la société qui l'entoure pour diminuer la criminalité.

Cette vision est toutefois restrictive, et il lui a été maintes fois reproché de se concentrer sur la lutte contre les délinquants plutôt que contre la délinquance (Wilkins, 1984). Dans ce contexte s'est développé le second groupe des théories de la criminologie, que l'on peut qualifier de situationnelles.

Celles-ci ne sont toutefois pas révolutionnaires, et Aristote observait déjà que la proximité entre l'auteur et la victime ou l'exposition du lésé accroissent le risque. De même, il constatait que les objets qui peuvent facilement disparaître, être transportés ou qui existent en grand nombre sont plus souvent volés.

Cette approche propose une explication du phénomène criminel qui se situe donc passablement en dehors de la personnalité et des mobiles du délinquant et qui, de ce fait, facilite la prévention (Killias, 1991, 287ss).

Les questions de l'enquête suisse de victimisation de 1998, basée sur 3041 répondants et dont le financement est assuré par le Fonds national de la recherche scientifique, ont été élaborées dans le but d'explorer plusieurs de ces hypothèses.

Des informations plus détaillées sur la méthodologie de cette enquête peuvent être obtenues auprès de notre institut.

Cet article propose d'examiner quelles personnes ont été spécifiquement victimes de délits contre la personne (brigandage, agression physique/menaces et victimisation sexuelle) et s'il est possible de déterminer des facteurs risque.

Nous verrons également dans quelles conditions ces délits sont subis: à quelle heure, où, qui était l'auteur, était-il sous influence d'alcool ou de drogue, etc.

Relevons en outre que les facteurs risque relatifs au cambriolage et à la tentative de cambriolage ont été discutés dans le premier numéro de Crimiscope.

Les variables explicatives retenues

Une quinzaine de questions relatives au mode de vie des personnes interrogées (occupation du domicile, activité professionnelle, loisirs, climat du quartier, etc.) ont été posées. Après plusieurs tests dans le cadre de l'étude des délits contre la personne, sept d'entre elles ont finalement été retenues:

- *Les loisirs nocturnes.* La distinction a été faite entre les gens qui sortent surtout dans des discothèques, des bars ou des fêtes et ceux qui ont des activités moins exposées, comme par exemple visiter des amis, se rendre au cinéma ou dans une société ou encore aller au restaurant;

Donc...

- 1 Pour expliquer le risque de subir une attaque contre la personne, il est indispensable de considérer les habitudes de vie de la victime, et non seulement les mobiles de l'agresseur.
- 2 Les personnes de moins de 35 ans sont particulièrement touchées par les délits contre la personne, ainsi que les personnes qui ont une activité professionnelle en dehors de leur domicile.
- 3 Les attaques contre la personne se subissent en majeure partie pendant les loisirs. Les bars, fêtes ou discothèques semblent être des lieux particulièrement sensibles.
- 4 Les femmes et les personnes de plus de 35 ans s'exposent moins de par leur mode de vie et sont moins souvent victimes.
- 5 Le portrait type de l'auteur d'une agression contre la personne est un homme de moins de 25 ans pour les brigandages et de plus de 25 ans pour les délits sexuels.

- *Le type d'activité journalière.* Les personnes qui travaillent ou étudient sont en général hors du domicile, à l'inverse des gens à la retraite, au chômage ou qui s'occupent du ménage. Deux groupes sont donc créés.
- *La fréquence des sorties nocturnes de divertissement.* Les personnes qui sortent une fois par semaine au moins sont distinguées des personnes sortant moins souvent;
- *Le moyen de transport le plus fréquemment utilisé.* Les personnes qui se déplacent essentiellement en voiture privée ont été distinguées de celles qui utilisent les transports en commun ou qui se promènent à pied;
- *L'âge.* Le groupe des "jeunes" englobe les répondants de moins de 35 ans, le second groupe se constituant des plus âgés. Cette limite d'âge marque en effet un changement dans les habitudes quotidiennes.
- *Le sexe.*
- *La notion de vulnérabilité* a également été retenue. La question à la base de cette évaluation est: "Imaginez-vous que, seul dans une rue déserte, vous soyez menacé ou attaqué par un jeune homme. Pensez-vous que vous auriez une chance de le mettre en fuite par votre propre force ou de le distancer ? Ou supposez-vous plutôt que vous n'en auriez pas les moyens ?". Il s'agit donc d'une auto-évaluation subjective de sa vulnérabilité. Les personnes qui s'avouent très confiantes dans une pareille situation forment un groupe, les autres personnes un autre.

Les fréquences de ces variables sont:

Locomotion	<i>voiture</i>	57.2%
	<i>transports publics/à pied</i>	36.0%
Loisirs	<i>cinéma, amis, société, ...</i>	83.3%
	<i>fêtes, dancings, bars</i>	10.1%
Sorties	<i>moins d'1x par semaine</i>	42.1%
	<i>1x par semaine au moins</i>	56.7%
Activité	<i>au domicile</i>	34.2%
	<i>hors du domicile</i>	65.1%
Age	<i>35 ans et plus</i>	65.0%
	<i>avoir moins de 35 ans</i>	35.0%
Sexe	<i>femme</i>	51.9%
	<i>homme</i>	48.1%
Vulnérabilité	<i>se sent vulnérable</i>	87.0%
	<i>se sent invulnérable</i>	13.0%

Les délits

Trois types d'agressions contre la personne sont considérés par l'enquête suisse de victimisation de 1998: les brigandages, les attaques physiques ou menaces et les victimisations sexuelles. Concernant ces dernières, seules les femmes ont été prises en considération. Les éventuels hommes qui auraient été victimes de telles victimisations auront pu les mentionner sous la rubrique "attaque physique/menaces".

Les brigandages

Il nous a semblé judicieux d'utiliser la notion de "vol avec violence ou menace" qui s'approche de la définition du code pénal. Quels qu'aient été les moyens utilisés pour contraindre la victime au vol, la personne est directement touchée dans son intégrité, tantôt physique, tantôt morale, parfois les deux. Notons encore que les tentatives de brigandage sont également comptabilisées.

Les victimisations sexuelles

Les délits de nature sexuelle sont particulièrement délicats à aborder dans le cadre d'une enquête, et la manière dont le thème est évoqué est essentielle pour garantir des réponses fiables et ne pas mettre les répondantes mal à l'aise. L'expérience des précédentes enquêtes de ce type nous a été d'un grand secours pour libeller les questions, particulièrement la question introductive.

Afin de ne pas restreindre l'étude de ce phénomène au viol, la définition de ce délit est aussi large que possible: "Parfois, certains individus saisissent, touchent ou attaquent d'autres personnes de façon agressive, pour des raisons sexuelles. Ceci peut arriver dans leur habitation ou ailleurs, par exemple dans un bar, dans la rue, à l'école, dans les transports en commun, dans un cinéma, sur la plage ou au travail. Au cours des cinq dernières années, quelqu'un a-t-il agi ainsi avec vous ?".

Le questionnaire nous permet de distinguer les divers types de délits de nature sexuelle qui sont révélés, à savoir la relation sexuelle forcée (viol), la tentative de viol, l'attaque d'ordre sexuel ou le comportement sexuel déplacé et offensant.

Les attaques physiques et les menaces

On ne distingue pas dans un premier temps les victimes de violences ou de menaces, en précisant toutefois dans la définition que la menace doit "vraiment avoir fait peur". Ce libellé est ainsi en accord avec le code pénal, qui définit en son article 181 la contrainte comme "violence ou menace d'un dommage sérieux".

Les taux de victimisation

Les chiffres suivants sont calculés sur cinq ans.

Brigandage et tentative	2.5%
<i>Subi un vol</i>	1.1%
<i>Subi des blessures</i>	0.3%
Victimisation sexuelle (femmes seul.)	5.4%
<i>Viol</i>	0.1%
<i>Tentative de viol</i>	0.6%
<i>Attaque d'ordre sexuel</i>	1.4%
<i>Comportement déplacé</i>	3.0%
Attaque physique/menaces	7.1%
<i>Acte de menace</i>	3.5%
<i>Acte de violence</i>	1.2%
<i>Menace et violence</i>	2.0%
Au moins l'un des délits (femmes)	11.2%
Brigandage + attaque phys. (hommes)	8.8%

Le sexe et l'âge

Risque de victimisation

En règle générale, le risque de subir un délit est plus grand pour les hommes que pour les femmes et pour les jeunes que pour les vieux; de nombreuses études de par le monde l'ont maintes fois démontré.

	<35 ans	>35 ans	p<
Brigandage + tent.	3.6%	1.9%	.05
Vict. sexuelle	11.9%	2.2%	.01
Att. phys./menaces	11.4%	4.8%	.01
Au moins un délit	18.6%	7.7%	.01

	hommes	femmes	p<
Brigandage + tent.	3.2%	1.8%	.05
Vict. sexuelle	-	5.4%	-
Att. phys./menaces	8.3%	5.9%	.05
Au moins un délit	8.8%	11.2%	ns

Ces données corroborent l'hypothèse émise ci-dessus. On observe en particulier que l'effet de l'âge est essentiel: le risque d'être victime d'une victimisation sexuelle augmente de plus de cinq fois si l'on a moins de 35 ans. D'autre part, si les effets de l'âge et du sexe interviennent dans une même mesure pour le brigandage, le sexe semble moins lié au risque de subir une attaque physique. Dans l'ensemble, c'est-à-dire en tenant compte des victimisations sexuelles, les femmes accusent toutefois des taux plus élevés que les hommes.

Il faut toutefois également considérer les habitudes que nous avons retenues (sorties nocturnes, fréquence de ces sorties, etc.), qui sont en général plus répandues chez les jeunes et chez les hommes (Van Dijk et al., 1990). C'est ce que les analyses multivariées suivantes permettent de faire.

Les analyses multivariées

Afin de déterminer l'influence exacte de chaque facteur sur un type de victimisation, il est nécessaire d'effectuer des analyses multivariées. Chaque variable explicative est ainsi confrontée aux autres, et il est possible de retenir uniquement celles qui interviennent de manière significative dans l'explication de la victimisation et d'attribuer à chacune d'entre elles un poids relatif – "Exp(B)".

Signification des chiffres

Dans la colonne "p" figure la signification de la différence entre les valeurs. Un $p < .05$ indique que la différence est effectivement significative, avec une probabilité d'erreur de moins de 5%, si l'on admet que cette différence se retrouve dans la population générale.

Les "odd's ratio" – $Exp(B)$ – présentés dans les tableaux indiquent de combien la variable augmente le risque. Si cette valeur est de 1, la variable n'a aucune influence.

Dans la colonne "Sig." figure la signification de chaque variable. "N" indique le nombre de répondants pris en compte par l'analyse.

Les brigandages

Les variables suivantes augmentent avec une probabilité d'erreur de moins de 5% le risque de subir un brigandage ou une tentative de brigandage:

Brigandage et tentative	Exp(B)	Sig.
A moins de 35 ans	1.9	p<.01
Être un homme	1.8	p<.05

N=3041

Ceci corrobore les observations que nous avons pu effectuer auparavant: l'influence du sexe et de l'âge est déterminante. Les autres facteurs n'ont alors plus aucune signification. Comme nous le verrons plus bas, le brigandage fait exception. C'est en effet le seul délit contre la personne pour lequel les facteurs inhérents au style de vie n'ont pas d'influence significative.

Interaction

Deux variables, lorsque considérées conjointement comme explicatives d'un délit, peuvent dépendre l'une de l'autre de manière significative. Ce phénomène se nomme "interaction".

On traite alors cette interaction comme une nouvelle variable, ce qui permet d'évaluer le poids relatif de ce phénomène dans l'explication du délit.

Ce procédé a été suivi ici partout où cela se justifiait, avec toutefois un seul résultat significatif.

Les attaques physiques et les menaces

Violences et menaces	Exp(B)	Sig.
A une activité journalière hors du domicile	2.9	p<.01
Se sent invulnérable	2.2	p<.01
Sort au moins une fois par semaine	1.9	p<.01
Sort en discothèque, bars, fêtes	1.6	p<.05
A moins de 35 ans	1.5	p<.05
Se déplace en transports publics	1.4	p<.05

N=1753

Il apparaît que ce n'est pas tant la nature des sorties nocturnes ou leur fréquence que le fait d'être absent de son domicile la journée qui intervient ici. Néanmoins, l'activité journalière est déterminée sur la base du travail des répondants; or les personnes actives sont aussi celles qui sont le plus à même de sortir pour se divertir. L'évaluation que le répondant fait de sa propre vulnérabilité parvient à expliquer dans une forte mesure le fait de subir des violences ou des menaces. Ce paramètre de confiance en soi peut être lié au comportement général de la personne interrogée, qui pourra avoir un style de vie plus exposé qu'une personne moins confiante – ou plus objective – quant à ses possibilités de défense ou de fuite en cas d'agression.

On relèvera que l'âge et le fait de se déplacer essentiellement en transports publics ou à pied ne jouent qu'un rôle modeste, alors que le sexe n'intervient plus du tout dans l'explication du risque de subir une agression ou des menaces physiques.

Les victimisations sexuelles

Rappelons que seules les répondantes sont considérées par cet aspect de l'enquête.

Plusieurs modèles ont pu être établis; nous retiendrons ici celui qui illustre le mieux les facteurs de risque qui interviennent.

Victimisations sexuelles	Exp(B)	Sig.
A moins de 35 ans	11.7	p<.01
A une activité journalière hors du domicile	6.2	p<.01
Interaction	3.9	p<.05

N=1570

L'âge prend une proportion essentielle dans ce modèle, puisque le fait d'être âgée de moins de 35 ans est un facteur qui augmente de douze fois le risque de subir une victimisation sexuelle lorsque le modèle ne compte comme autre variable que le fait d'être hors du domicile la journée. L'interaction entre l'âge et l'activité journalière est significative, mais n'intervient dans le modèle que dans une mesure moindre par rapport aux deux facteurs retenus. Les facteurs liés au mode de vie n'interviennent pas ici, à l'exception de l'utilisation fréquente des transports publics qui, dans certains modèles, augmente modérément le risque d'une victimisation sexuelle.

Ce modèle est particulièrement intéressant, car les deux variables sont de nature distincte. L'âge sort totalement de la notion de style de vie; à l'inverse, le fait de s'exposer au risque par son activité de tous les jours est lié au style de vie de la victime. Contrairement aux menaces et attaques physiques, où le mode de vie et l'attitude du répondant face aux risques interviennent très fortement, le risque de subir des agressions sexuelles semble surtout lié à la présence de la victime dans l'espace public et à l'attraction qu'elle représente comme objet de convoitise sexuelle. Il s'agit donc de facteurs difficilement influençables par les victimes potentielles.

Les victimes d'agressions contre la personne

En ce qui concerne les femmes, si nous regroupons les trois victimisations qui nous concernent dans cet article, le modèle le plus intéressant compte quatre variables explicatives:

Agressions contre la personne - femmes	Exp(B)	Sig.
A une activité journalière hors du domicile	2.1	p<.01
A moins de 35 ans	1.8	p<.01
Sort en discothèque, bars, fêtes	1.8	p<.05
Se déplace en transports publics	1.7	p<.01

N=931

Pour les hommes, en groupant brigandage, tentative de brigandage, violences et menaces, le modèle suivant peut être conçu:

Agressions contre la personne - hommes	Exp(B)	Sig.
A une activité journalière hors du domicile	2.8	p<.05
Se sent invulnérable	2.0	p<.01
Sort en discothèque, bars, fêtes	2.0	p<.01
A moins de 35 ans	1.8	p<.01
Se déplace en transports publics	1.6	p<.05

N=892

Ces deux modèles sont très similaires, si ce n'est que l'évaluation de la vulnérabilité intervient pour les hommes. Rappelons que ce paramètre n'entre pas en ligne de compte dans l'explication des délits sexuels, qui ne concernent que les femmes, mais intervient dans l'explication des violences et menaces.

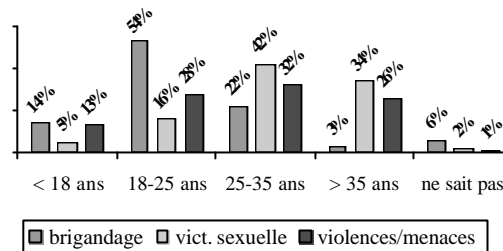
Les paramètres des victimisations

Âge et sexe des auteurs

La répartition de l'âge des agresseurs varie entre les trois délits. En effet, si les vols avec violence sont perpétrés ou tentés dans près d'un cas sur deux par des jeunes de moins de 25 ans, les victimisations sexuelles constituent dans l'ensemble des actes de personnes plus âgées (une victime sur cinq seulement se dit avoir été agressée par une

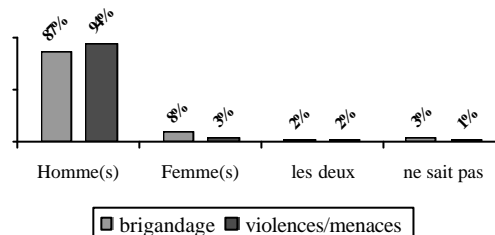
personne de moins de 25 ans). Les violences et menaces sont quant à elles assez également réparties entre les différentes classes d'âge.

Quel âge avai(en)t l'(les) auteur(s) ?



Quant au sexe, on remarque que nos résultats corroborent une nouvelle fois la théorie selon laquelle la criminalité, notamment violente, est le fait d'hommes plutôt que de femmes (Killias, 1989, 219ss). Le brigandage constitue un vol avec violence; il y a donc un objet matériel, qui peut constituer la cible d'un délit de nécessité, et on y trouve plus d'auteurs féminins que dans le cas de violences ou menaces, où aucun objet matériel n'existe.

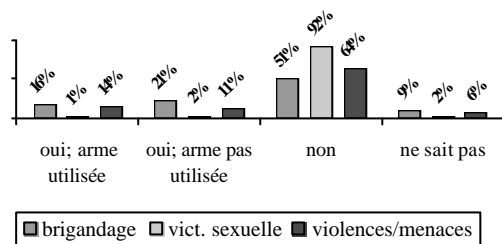
De quel sexe étai(en)t l'(les) auteur(s) ?



Possession d'une arme

Les victimisations sexuelles se démarquent: une arme n'est présente que dans un cas sur 28 environ, alors que plus de deux brigandages sur cinq et trois actes de violences sur deux se font en présence d'une arme. On se souviendra toutefois que les délits sexuels relevés ici ressortent majoritairement de "comportements déplacés".

L'(les) auteur(s) étai(en)t-il(s) armé(s) ?



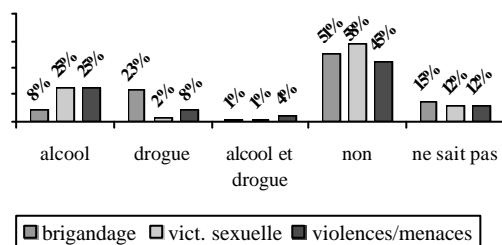
Violences familiales

Les questions concernant les délits subis englobent en principe les actes qui se sont produits au sein de la sphère familiale. Or les sondages de victimisation ne recensent qu'une faible minorité de cas subis dans la famille: nos analyses nous apprennent qu'aucun cas d'agression sexuelle n'est le fait de conjoints ou de partenaires. On relève par contre environ 14% de cas qui sont perpétrés par des amis ou des connaissances proches. Les violences et menaces intrafamiliales représentent 4 cas sur 215; environ 5.6% des cas sont commis par des amis ou connaissances. Nos analyses multivariées se réfèrent donc essentiellement à des cas subis hors de la vie familiale et de couple.

Effet d'alcool ou de drogue

Toutes agressions confondues, on peut observer qu'un délit sur trois environ est commis sous l'influence d'alcool ou de drogue. La nuance entre ces deux catégories de produits et le type de délit est particulièrement intéressante. Le brigandage est commis dans plus d'un cas sur cinq par des personnes sous l'influence d'une drogue, alors que cette même proportion est sous influence d'alcool dans les cas de victimisations sexuelles ou de violences et menaces (ce qui explique peut-être l'influence de la fréquentation de bars/discos sur ce genre de risque). L'idée selon laquelle un brigandage, qui englobe la notion de vol, est souvent commis par des toxicomanes en quête d'argent trouve donc ici une argumentation favorable.

L'(les) auteur(s) étai(en)t-il(s) sous l'effet de drogue ou d'alcool ?



Où et quand le délit a été commis ?

Les pourcentages du tableau ci-dessous sont calculés sur la base de l'ensemble des victimes, tous délits confondus (on ne distingue par exemple pas l'attaque d'ordre sexuel du comportement déplacé). On constate que les activités de loisir constituent le terrain le plus propice pour subir un délit contre la personne.

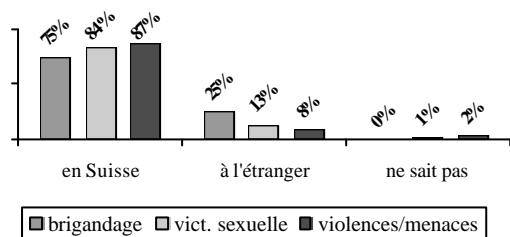
Les victimes de brigandage sont dans plus d'un cas sur six en vacances lorsqu'elles subissent le délit. Les touristes demeurent donc une cible privilégiée des vols avec violence, certainement parce qu'ils constituent d'une part un risque moindre (le temps qu'un touriste passe sur son lieu de vacances est limité) et une cible attrayante (un touriste porte plus facilement ses valeurs sur lui et fait peut-être preuve de moins de vigilance).

En outre, plus du quart des cas de victimisation sexuelle se déroulent sur le lieu de travail ou sur le chemin menant à celui-ci.

Si la majeure partie des délits comptabilisés est subie en Suisse, les vols avec violence sont subis dans un cas sur quatre à l'étranger. Ce chiffre est d'autant plus important si l'on prend en compte la période que chacun passe hors de Suisse par rapport au temps passé à l'intérieur du pays. Ceci renforce l'observation effectuée plus haut quant aux victimes de brigandage sur le lieu de vacances.

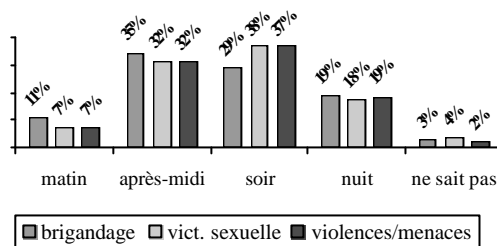
	Brigandage (N=75)	Victimisation sexuelle (N=85)	Violence et menace (N=215)
Pendant une activité de loisir	36.0%	27	36.3%
Sur le lieu des vacances	18.7%	14	5.6%
Sur le chemin du travail	12.0%	9	7.0%
Au domicile	6.7%	5	10.7%
Sur le lieu de travail	5.3%	4	8.4%
Dans un parc	5.3%	4	4.7%
Au domicile de qq d'autre	1.3%	1	2.8%
Au centre commercial	1.3%	1	4.2%
Dans un autre endroit	13.3%	10	14.9%

Où avez-vous subi le délit ?



Afin de tenir compte du fait que des délits sont subis à l'étranger et que la variable "activité journalière hors du domicile" pourrait en être influencée, les modèles de régression étudiés plus haut ont été examinés en excluant les cas de victimisations subies hors de Suisse. Aucune différence significative n'a été mise en évidence.

A quel moment le délit est-il arrivé ?



La répartition, tous délits confondus, se fait essentiellement entre l'après-midi et le soir. C'est également à ces moments de la journée que les activités de loisirs se déroulent; un lien est très plausible. Compte tenu des activités fortement réduites après minuit en moyenne, la proportion des victimisations subies la nuit est plutôt conséquente.

Ont contribué à ce numéro:
Christian Clerici et Martin Killias

Rédaction: Prof. P. Margot et Prof. M. Killias, IPSC, UNIL, 1015 Lausanne

Adressez vos remarques et communications à :

Secrétariat de *Crimiscope*
UNIL - Institut de police scientifique et de criminologie
CH-1015 LAUSANNE

☎ (021) 692 46 42
Fax (021) 692 46 05
Int. (+ 41 21) 692 46 42

Bibliographie

KILLIAS M., Les Suisses face au crime, Grösch: éditions Rüegger, 1989.

KILLIAS M., Précis de criminologie, Berne: éditions Stämpfli & Cie SA, 1991.

VAN DIJK J.J.M., MAYHEW P., KILLIAS M., Experiences of Crime Across the World, Dordrecht (NL)/Boston: Kluwer, 1990.

WILKINS L.T., Consumerist Criminology, London/Totowa (N.J.): Heinemann, 1984.